

**Le mardi 3 octobre 2023**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN**

Séance régulière du conseil d'établissement tenue au local A-138 de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin située au 580 rue Maclaren Est Gatineau, le mardi 3 octobre 2023.

**Sont présents :**

Anne-Marie Arcand  
Honorina Rodrigues  
Marie-Ève Lachance  
Francis St-Jean  
Laurence Nizigikimana  
Caroline Rondeau  
Nadine Poitras-Hubert  
Natalie Rhéaume  
Sylvie Blanchet  
Chems Eddine Brahmi  
Christian Quevillon

**Est absent :**

Vincent Crête-Desrochers (élève)

**Assistent à la rencontre :**

Denis Pacheco, directeur  
Jean-Francois Régimbald, directeur adjoint

**1**

**AFFAIRES COURANTES**

**1.1**

**OUVERTURE DE LA RÉUNION/VÉRIFICATION DU QUORUM**

L'ouverture de l'assemblée à 18 h 15. Le quorum est constaté.

M. Pacheco fait l'ouverture de la séance. Tour de table afin que chaque membre se présente et explique leur rôle.

M. Pacheco mentionne qu'il manque présentement un membre enseignant.

**1.2**

**PAROLE AU PUBLIC**

Aucun public n'assiste à la rencontre.

**1.3**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 01-CE (2023-2024)**

Il est proposé par Honorina Rodriguez que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

1.4

**ÉLECTION : PRÉSIDENTE, VICE-PRÉSIDENTE, SECRÉTAIRE**

**RÉSOLUTION 02-CE (2023-2024)**

Attendu l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement choisit son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire ;

Attendu l'article 60 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule qu'en cas d'absence du président, le conseil d'établissement désigne, parmi ses membres éligibles au poste de président, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de ce dernier ;

Il est proposé par tous les membres

Que madame Anne-Marie Arcand soit élue à la présidence.

Que madame Caroline Rondeau soit élue à la vice-présidence

Que madame Nadine Poitras-Hubert soit élue au secrétariat

ADOPTÉ

1.5

**DURÉE DES MANDATS**

M. Pacheco mentionne que les mandats des membres du personnel sont d'une durée de 1 an. Les membres parents sont élus pour 2 ans. Il y a une rotation de 3 parents sur 6 par année afin d'avoir un continuum.

1.6

**DÉCLARATION D'INTÉRÊTS**

M. Pacheco explique le but du formulaire qui a été remis. Ce formulaire doit être rempli et signé par tous les membres.

1.7

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 juin 2023**

**RÉSOLUTION 03-CE (2023-2024)**

M. Pacheco mentionne que le procès-verbal du 13 juin doit être adopté par un membre qui était présent à cette rencontre.

Francis St-Jean propose l'adoption du procès-verbal du 13 juin 2023.

APPROUVÉ

2

## DÉPÔT DE DOCUMENTS SUR PLACE

Aucun document déposé.

3

## DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

3.1

### RÉGIE INTERNE

#### **RÉSOLUTION 04 - CE (2023-2024)**

- Vérification du point 9.4 *Durée de la réunion régulière* afin d'ajouter 15 minutes de prolongation si c'est voté à l'unanimité afin de terminer les points à l'ordre du jour qui n'ont pas été discutés à l'intérieur des 2 heures prévues pour la rencontre.
- Explication de la page 13 (composition du conseil d'établissement d'ESHG) 4 enseignants au lieu de 5.
- Coquille à la Page 13 ; élève est écrit avec s et il y en a seulement 1.
- Il a été conclu que dorénavant lors de vote par courriel les membres ne feront plus (répondre à tous), mais plutôt répondre seulement à Mme Julie Gingras. Et avoir des traces (qui a voté).
- Modification : inscrire 5 jours au lieu de 10 pour l'ajout d'élément à l'ordre du jour. Point 12.2
- Questionnement sur un représentant de la communauté afin de savoir qui pourrait siéger et tentatives de recrutement qui sont faites.

Il est proposé par Marie-Ève Lachance que le document de la régie interne soit adopté suite aux modifications apportées.

3.1.1

### RÔLE DES MEMBRES

Explication du rôle des membres et qu'ils sont ici pour l'intérêt des élèves et non pour leur propre gain ou situation.

3.2

### CALENDRIER DE RENCONTRES

#### **RÉSOLUTION 05 - CE (2023-2024)**

Le calendrier proposé est remis aux membres.

- Demande de changement de date du 11 juin 2023 pour le 18 juin 2023
- Coquille au 19 mars 2024

Il est proposé par Caroline Rondeau que le calendrier soit adopté suite aux modifications.

ADOPTÉ

3.3

PROJETS D'ACTIVITÉ

**RÉSOLUTION 06 - CE (2023-2024)**

Attendu que le directeur propose ces projets, selon l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique;

Attendu que ces projets d'activités éducatives respectent les critères de sélection de l'équipe de direction soient ; la sécurité, la valeur pédagogique ajoutée et le respect des temps d'apprentissages.

Projet Caramel PP3 d'octobre à décembre 2023 à la cuisine d'ESHG. Les élèves du pré-DEP 3 feront du caramel en pots et feront la vente dans leur entourage et lors de la rencontre de parents. L'argent amassé servira au voyage de fin d'année. Responsable : Gina Hébert [Questionnement sur le côté santé. Est-ce que nous avons le droit ou non. Voir politique pour la vente de Caramel. Questionnement sur la politique.](#) M. Denis Pacheco va vérifier la avec Jasmin Bellavance afin de voir un politique sur la vente de nourriture non santé. **Le vote se fera par courriel.**

Club de lecture offert en activité parascolaire de 15 h 30 à 16 h 30 les mardis à la médiathèque de l'école.  
Responsable : Annie-Sandra Héroux **APPROUVÉ**

Prêt d'instrument de musique. L'enseignante de musique offre aux élèves musiciens la possibilité de faire un prêt d'instrument les fins de semaine et durant les longs congés. Le prix varie selon chaque prêt. Une lettre aux parents et un contrat d'engagement ont été faits. Responsable : Sonia Ouellet, enseignante de musique. [Questionnement sur les coûts que ça engendre pour ceux qui ont moins les moyens de les payer.](#) **Adopté par tous**

Les midis jeux offerts à tous les élèves le vendredi de 11 h à 12 h à la médiathèque. Activité parascolaire.  
Responsable : Annie-Sandra Héroux **APPROUVÉ**

Volleyball en parascolaire dans les gymnases, offert à tous les élèves. Des frais sont demandés aux parents.  
Responsable : Pascale Peterson

135 \$ par élèves. Explication les frais qui sont tous en un montant. Versus l'an dernier où tout était en rajout [photo, gala]. [Questionnement sur le t-shirt d'entraînement. Questionnement sur le fonds d'aide quand il a des fondations pour les aider.](#)

- 55 \$, chandail de match, approuvé à l'unanimité
- 25 \$ t-shirt de pratique : approuvé à l'unanimité
- Photo équipe 15 \$: À revenir en CÉ
- Gala : pour trophée plus que pour frais de gala : à revenir en CÉ.
- Fonds d'urgence 10 \$, refusé

Basketball en parascolaire dans les gymnases, offert à tous les élèves. Des frais sont demandés aux parents.  
Responsable : Pascale Peterson

- Montant frais pour vêtements : approuvé à l'unanimité
- Photo équipe 35 \$ : À revenir en CÉ

Club de robotique au lab. A-229 les mardis et jeudis durant l'heure du dîner. Offert à tous les élèves. Aucuns frais pour les élèves. Responsable : Isabelle Ethier, TTP **APPROUVÉ**

Groupe Allié.e.s les mercredis de 11 h à 12 h au local B-019. Offert à tous les élèves. Responsable : Pénélope Dubreuil **APPROUVÉ**

Il est proposé par Chems Eddine Brahmi que les activités soient approuvées.

ADOPTÉ

3.4

**FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT**

En attente pour le moment du lien et il sera envoyé à tous les nouveaux membres.

3.5

**FONDS À DESTINATION SPÉCIALE**

Mme Pascale Peterson explique chaque point et les raisons pour lesquelles nous avons ces sommes.

**RÉSOLUTION 07- CE (2023-2024)**

Il est proposé par Marie-Ève Lachance que le fonds à destination spéciale soit reconduit pour l'année 2023-2024.

ADOPTÉ

3.6

**ORIENTATION CE SANS PAPIER**

**RÉSOLUTION 08- CE (2023-2024)**

Il est proposé d'avoir une copie de l'ordre du jour pour chaque membre du CE.  
1 à 2 copies des documents à faire circuler lors des rencontres. Envoi par courriel des modifications quand il y en a.

Il est proposé par Sylvie Blanchet le virage sans papier.

ADOPTÉ

4

**SUIVI, INFORMATIONS, DISCUSSIONS**

4.1

**CODE D'ÉTHIQUE DU CSSCV**

Présentation du code d'éthique aux membres du CE.

4.2

**COMITÉ CVI**

Résumé de la rencontre du 2 octobre 2023, ajout de section à faire pour les actes à caractère sexuel. Devra être déposé au plus tard le 22 décembre 2023 au protecteur national de l'élève. Il sera présenté au CÉ au plus tard le 5 décembre 2023.

4.3

**PROJET ÉDUCATIF**

Aucune information étant donné des moyens de pression en cours.

4.4

**PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE**

Les coordonnées seront disponibles sur le site internet de l'école, sous peu.

5

**QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question.

6

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 09-CE (2023-2024)**

Il est proposé par Francis St-Jean que la séance du conseil d'établissement soit levée à 8 h 15.

La prochaine rencontre est prévue le 7 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Anne-Marie Arcand*

-----  
Anne-Marie Arcand, présidente

*Nadine Poitras-Hubert*

-----  
Nadine Poitras-Hubert, secrétaire

*Denis Pacheco*

-----  
Denis Pacheco, directeur